



Nom de l'élève

Prénom de l'élève.....

Date de naissance

Fiche d'inscription Stage escrime théâtrale

Du lundi 12 au vendredi 16 février 2024

6-8 ans, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, 13h00 - 15h00

9-14 ans, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, 15h30 - 18h30

RESPONSABLE LEGAL 1 Nom.....Prénom.....

Email

Adresse

Ville

Téléphone portable

RESPONSABLE LEGAL 2 Nom.....Prénom.....

Email

Adresse

Ville

Téléphone portable

Autorisation droit à l'image (supports de communication, site internet, réseaux sociaux...) **OUI NON**

Autorisation de rentrer seul **OUI NON**

Autres personnes habilitées à récupérer l'élève (nom, prénom, téléphone).....

Allergies alimentaires.....

Renseignements complémentaires

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus.

Fait à Le

Signature



REGLEMENT INTERIEUR

Stage jeu caméra de la Compagnie du Fil Imaginaire

Association loi 1901, SIRET : 87824087800024 , NAF: 9001Z:

1-La démarche

Le stage d'escrime théâtrale de la Compagnie du Fil Imaginaire est ouvert aux enfants de 6 à 14 ans et leur donnent ainsi un espace de jeu, d'expression et d'apprentissage des premiers codes de l'escrime de spectacle.

2-Lieu et horaires

Le stage aura lieu à la Maison de la Vie Associative, 36 rue Audigeois, à Vitry-sur-Seine.

Il auro lieu tous les jours du lundi 12 au vendredi 16 février 2024 de 13h00 à 15h00 pour les 6/8 ans et de 15h30 à 18h30 pour les 9/14 ans.

3-Conditions générales d'inscription

Inscription : Afin de valider l'inscription, chaque personne souhaitant s'inscrire devra fournir les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription rempli, daté et signé
- Le règlement intérieur daté et signé
- Le paiement en une fois

4-Tarifs

Le tarif pour les 5 jours est de :

- 65 € pour les 6-8 ans
- 90 € pour les 9-14 ans

5-Modalités de paiement

Le règlement du stage se fait soit par chèque à l'ordre de La Compagnie du Fil Imaginaire le premier jour du stage, soit par virement bancaire avant le début du stage.

6-Ponctualité

Le stage commence et se termine à l'heure. Nous demandons aimablement aux élèves et aux parents qui les accompagnent de veiller à être ponctuels, autant au début qu'à la fin des cours.

En cas d'événement imprévu ou de cas de force majeure, merci de prévenir sans délai l'intervenant sur son portable ou par mail.

7-Accompagnement des mineurs

Les enfants non autorisés à rentrer seuls chez eux à la fin des cours, doivent obligatoirement être récupérés dans la salle de cours par les personnes habilitées mentionnées sur la fiche d'inscription (représentants légaux ou autres). Ils ne pourront en aucun cas quitter les lieux non accompagnés.

8-Assurance

La Compagnie du Fil Imaginaire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet de valeur dans leurs locaux.

La salle de cours est exclusivement réservée aux élèves. L'intervenante est responsable des élèves de leur prise en charge du début jusqu'à la fin du stage.

9-Urgence médicale

En cas d'urgence médicale au cours du stage, l'intervenant est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). L'intervenant doit avoir connaissance de toute prise de médicaments pendant ses cours.

10-Respect - Règles de vie – Sanctions

Les enfants doivent se tenir correctement et respecter les autres enfants ainsi que les adultes qui s'engagent également à respecter chaque enfant. Ils doivent également respecter le matériel et les locaux. Le remplacement de matériel volontairement détruit par un enfant sera à la charge de ses parents. Un comportement portant préjudice à la bonne marche du stage, les écarts de langage volontaires et répétés feront l'objet d'une notification. Si un enfant ne respecte pas ces règles de bonne conduite, et après répétition de ces agissements, les parents seront alertés de façon écrite par un avertissement de conduite. A défaut d'amélioration du comportement de l'enfant, celui-ci est susceptible d'être exclu du stage de façon définitive.

11-Apprentissage du texte et représentation

Un texte sera transmis à l'élève lors du stage. L'apprentissage de ce texte est nécessaire au travail théâtral. Une représentation sera organisée le dernier jour du stage.

Je, soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à Le

Signature